

# Entretien entre l'ARDEP Pays-de-la-Loire et l'URADEL 23 septembre 2020



## Présentation des interlocuteurs

- Christophe GEFFARD : directeur diocésain de la Vendée et président de l'URADEL
- Aldo FOSCHIA : directeur des services généraux depuis 8 ans. Assure une fonction économique et juridique, ressources humaines -enseignants- et numérique. Au service des directeurs diocésains et des directeurs d'OGEC, interface entre les instances académiques et les directeurs diocésains. Précédemment chef d'établissement.

*C'est une première pour l'association de rencontrer l'URADEL pour relancer un échange, s'engager dans une nouvelle dynamique.*

## **L'URADEL**

- Association des 5 directeurs diocésains des Pays-de-la-Loire. Création au moment de la régionalisation dans les années 80, des 1ères lois de régionalisation (1982, 1986). Tête de réseau : interlocuteur au nom des établissements auprès des autorités académiques et rectorales, du secrétariat de l'Enseignement catholique, des responsables politiques et institutionnels et d'autres instances (ARS). L'association est interlocutrice auprès des chefs d'établissement, des politiques, des responsables institutionnels. Cependant, c'est le secrétariat de l'Enseignement catholique qui est plus en relation avec le Ministère de l'Education nationale.
  - Emploi de permanents (6 salariés ETP).
- 3 pôles principaux de compétences :
- ✓ Pôle économique et juridique
  - ✓ Pôle numérique
  - ✓ Pôle ressources humaines

L'URADEL montre un exemple de travail collaboratif entre directeurs diocésains d'une même région. Formation sur ce modèle d'une personne recrutée au CAEC de Lyon.  
Pas de lien de subordination entre l'URADEL et chaque diocèse. Au contraire, collaboration, coordination régionale pour parler d'une seule voix.

## **L'ARDEP**

Rappel de notre historique, nos missions, des enjeux. Nombre d'adhérents 2020.  
Inquiétudes sur le peu ou pas de représentation de notre association en Mayenne et en Sarthe  
Quel est le montant de la cotisation ARDEP ? 35€ /adhérents dont 15 € part au bureau national.  
Quelles connaissances ont les chefs d'établissements de notre association ?  
Pas de lien entre l'ARDEP et les organisations professionnelles des chefs d'établissement du privé.  
Il s'agit d'un lien interpersonnel, pas institutionnel. Flyer de présentation envoyé aux chefs d'établissement.  
→ **M. GEFFARD** fera un compte rendu pour les directeurs diocésains (et chefs d'établissements) de Mayenne et Sarthe pour alerter sur la sous-représentation des professeurs documentalistes de Mayenne et de Sarthe dans notre association.

## Question de la ventilation des postes de professeurs documentalistes dans le cadre du mouvement pour 2020-2021

**L'ARDEP Pays-de-la-Loire** : points étonnants : ouvertures de temps partiels, inquiétudes concernant nos missions. En Vendée des heures HSA, des heures en lettres en complément de postes profs doc (rappel : les professeurs documentalistes n'ont pas le droit aux HSA, seulement aux HSE et n'ont pas le droit aux heures supplémentaires, ou bien non payées).

Quel avenir pour nous avec ce type de postes où on découpe des postes à temps plein ?

**M. GEFARD** découvre la situation et essaie de l'analyser. Il ne dispose pas d'éléments pour y répondre.

**M. FOSCHIA** va analyser la situation au plus près et nous donner réponse. Il explique le mouvement de l'emploi au niveau régional. Préparation par chaque établissement avec chaque DDEC. La CAE fonctionne à partir des remontées des Commissions De l'Emploi, qui travaillent à partir des remontées en besoin de postes des chefs d'établissement.

Problème de positionnement de l'ARDEP pour défendre la cause des professeurs documentalistes par rapport aux syndicats enseignants.

**L'ARDEP Pays-de-la-Loire** : inquiétude liée à la situation des postes en Occitanie, en Alsace, dans les Hauts de France, en Bretagne. Des quarts de temps ont été envisagés dans certains établissements par une direction diocésaine. L'APDEP a dénoncé cette situation et a empêché l'existence de ces quarts de temps transformés en mi-temps. Nous avons peur que cela essaime en Pays de la Loire. Les syndicats ont une méconnaissance de nos missions ; ils ne voient pas de problème à partager un poste sur plusieurs établissements. Se rajoutent à cela des questions politiques au niveau des DDEC. Coexistence des professeurs documentalistes d'Etat et des professeurs documentalistes de droit privé : problème d'engagement financier de l'Etat pour contractualiser tous les professeurs documentalistes.

Ce phénomène de saucissonnage est de plus en plus fréquent. Cela accentue notre précarité et ne favorise pas le dialogue et les projets à long terme.

**L'URADEL** : au début de la contractualisation des professeurs documentalistes, les OGEC ont fait l'effort conséquent de salarier avant la titularisation bon nombre de professeurs documentalistes pour être agents publics de l'Etat.

Ce phénomène de ventilation que l'on observe en Pays de la Loire devrait être relayé au niveau national afin d'observer davantage ce qui se passe concernant les postes pour éviter des emplois saucissonnés, afin de connaître les raisons. Il faut agir à la fois au niveau régional et à la fois au niveau national.

**L'ARDEP Pays-de-la-Loire** : comment le dialogue entre le rectorat et la DDEC se déroule-t-il au niveau de la lecture des postes pour en faire quelque chose de plus lisible, de plus cohérent ?

**L'URADEL** : incompréhension légitime de la part des professeurs documentalistes : essayer de comprendre comment fonctionne les postes morcelés lors du mouvement. Le chef d'établissement qui divise les postes ne veut pas « casser du documentaliste ». Qu'est ce qui motive les chefs d'établissements à morceler ces postes ? Malheureusement ce n'est pas propre aux professeurs documentalistes.

Vision globale des chefs d'établissement sur le mouvement et le phénomène des ventilations : départs en retraite, contraintes des heures contrats et heures HSA, utilité d'avoir 2 enseignants au lieu d'avoir 1 enseignant dans une même discipline afin d'assurer une cohésion d'équipe, cas des enseignants supports de berceaux.

Des chefs d'établissement souhaiteraient rebattre les cartes concernant les postes de professeurs documentalistes pour augmenter le nombre d'heures : mi-temps vers un temps plein par exemple. Difficulté de trouver un équilibre entre des pertes d'heures dans une discipline et des gains d'heures dans une autre.

### **Les personnes en reconversion professionnelle**

**L'ARDEP Pays-de-la-Loire** : problème des reconversions « voie de garage » en documentation : des collègues viennent vers la documentation d'autres disciplines car elles ne veulent plus être devant des élèves. Phénomène constaté depuis les années 2000. Ce phénomène soulève en outre un problème de formation.

**L'URADEL** : : surprise de l'URADEL. Elle ne peut rien faire car ce n'est pas dans ses compétences. C'est plutôt le rôle du rectorat à travers les appréciations de l'IPR EVS. Le chef d'établissement peut s'opposer à la nomination de la personne dans son établissement de manière objective.

### **Supports de communication de l'URADEL**

**L'URADEL** : le rôle de l'URADEL est de ne pas supplanter les DDEC par rapport à ses compétences propres.

Newsletters envoyées tous les mercredis et diffusées aux chefs d'établissement qui ont accès à tous les documents dans l'espace privé sur le site de l'URADEL, par rapport aux dossiers qu'ils ont à traiter. Différents accès en fonction de 3 publics spécifiques :

- ✓ Les secrétaires de direction, assistants de direction
- ✓ Les référents numériques
- ✓ Les intendants

Newsletters très suivies par les chefs d'établissement de lycée, dans une moindre mesure par les CE de collège, à la marge par les CE d'école.

Possibilité d'envoi d'une information à partir de fichiers du rectorat, retraités ensuite par l'URADEL, aux enseignants pour des opérations très ciblées.

Devenir enseignant : livret qui a pour but d'être transmis dans les instituts de formation (M1 et M2), pendant des forums, des salons, des réunions destinés aux suppléants et aux personnes qui veulent devenir enseignants. Livret = 1<sup>er</sup> document qui donne quelques repères à ceux qui se destinent à l'enseignement.

Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement (SAAR) : service émanant du secrétariat de l'Enseignement catholique. Service qui existe au niveau départemental dans les Pays-de-la-Loire (spécificité régionale) : responsable SAAR départemental.

## Vision de l'URADEL/fonction du professeur documentaliste

**M. GEFFARD** : Les professeurs documentalistes ont leur place dans la communauté éducative. On les attend particulièrement dans l'orientation des élèves, l'accompagnement des jeunes que vous connaissez d'une autre façon que dans le face à face. Il est important qu'ils travaillent avec l'APEL de l'établissement. Chaque APEL départementale a un service d'orientation avec des personnes présentes, compétentes pour accompagner les familles.

Le CDI peut être un lieu un peu obsolète. Vos missions sont en mutation (avec le numérique), d'où la nécessité de suivre des formations.

**L'ARDEP Pays-de-la-Loire** : en effet, notre environnement évolue, nous ne sommes plus les documentalistes des années 1980.

Recadrage sur notre rôle dans l'orientation : nous n'avons pas de formation pour l'orientation, nous ne souhaitons pas remplacer le rôle des professeurs principaux, mais nous savons orienter les élèves vers les ressources dont ils ont besoin.

### Epilogue

Compte-rendu de cet échange le lundi 5 octobre lors d'une réunion avec les chefs d'établissement et relais auprès des chefs d'établissement sur les problématiques posées.

Examen des services régionaux de l'URADEL sur la ventilation des heures de professeurs documentalistes et sur les reconversions professionnelles.

Entretien conduit par Marie PENEAU, secrétaire régionale de l'ARDEP, et Arnaud THIERRY, président de l'ARDEP.